

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

## AMENDEMENT

N ° CS1350

présenté par

M. Le Gendre, M. Rousset, M. Marion, Mme Vidal, Mme Brugnera, Mme Jacqueline Maquet,  
M. Buchou, Mme Decodts, Mme Rilhac, M. Valence, M. Giraud, M. Dussopt et Mme Clapot

-----

### ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.